

Interpellation présentée par le député:

M. Hugo Zbinden

Date de dépôt: 24 février 2012

Interpellation urgente écrite

Pourquoi ne profitons-nous pas davantage des subventions fédérales pour les économies d'énergie?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Genève a pris un grand retard en matière de rénovation de son parc immobilier. Un retard que l'on espère combler grâce à la nouvelle loi de l'énergie, qui combine des normes exigeantes avec des incitations financières. Des subventions cantonales et fédérales font partie ou complètent ces incitations.

Le Programme Bâtiments de la Confédération met à disposition 200 millions de francs par an, issus des recettes de la taxe sur le CO₂, qui sont consacrés à l'assainissement des bâtiments et à l'utilisation d'énergies renouvelables.

Deux tiers, soit 133 millions de francs, sont destinés à l'assainissement énergétique des enveloppes des bâtiments, comme le remplacement de fenêtres ou l'isolation thermique des murs, du toit et des sols. Le solde, dit contributions globales, est réservé à des programmes d'encouragement complémentaires pour les énergies renouvelables, la récupération de chaleur et les installations techniques des bâtiments.

Cette deuxième partie est distribuée aux cantons selon une clé de répartition qui dépend :

- a) des subventions cantonales budgétées pour ce genre de mesures
- b) de l'efficacité des mesures cantonales dans le passé - c'est à dire l'année 2010 sert comme référence pour 2012.
- c) de la somme totale engagée par tous les cantons.

Il se trouve que les projets genevois de 2010 se sont distingués par une excellente efficacité, une efficacité qui s'exprime en kg CO₂ économisé par franc investi - voir tableau en annexe. En effet, selon une simulation effectuée par l'OFEN et communiquée à mi-janvier aux cantons, Genève peut compter que c haque franc de s ubvention apporterait un franc supplémentaire de la Confédération.

Il est g énéralement reconnu que l'argent investi dans des mesures d'économies d'énergie est un bon investissement pour les propriétaires et les cantons. Les subventions accordées sont créatrices d'emploi local, améliorent l'autonomie énergétique, la qualité de l'air, réduisent les émissions de CO₂, etc. Il va de soi que si ces inve stissements sont doublés grâce à la manne fédérale, l'effet en sera telle ment bénéfique que cela repré sente une opportunité à ne rater sous aucun prétexte.

Malheureusement, le montant global réservé pour des subventions dans le domaine de l'énergie a été réduit à 7 millions de francs dans le budget pour 2012 - par rapport à 15 millions en 2011 - dont seulement à peu près la moitié pourrait être accordée pour des t ravaux bénéficiant des contributions globales. Pour cette raison, il est important d'augmenter le budget prévu pour ces subventions - comme cela a été fait en 2009. Et il faut agir vite! En effet, selon l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEne), et s on art 17, alinéa 4, les cantons doivent annoncer jusqu'au 31 mars les investissements attendus.

Cela m'amène à la question suivante:

Pourquoi le Conseil d'Etat ne demande-t-il pas au plus vite à la commission des finances au Grand Conseil un budget supplémentaire pour encourager les énergies re nouvelables, afin de pro fiter davantage des contributions globales de la Confédération?